



**adédom**

La fédération du domicile



RAPPORT  
D'ACTIVITÉ

2023

# SOMMAIRE

2

Édito .....	P 3
<b>Vue d'ensemble du réseau</b> .....	P 4
Les instances de la fédération .....	P 6
<b>L'équipe Fédérale</b> .....	P 7
Feuille de route du projet stratégique 2020-2025 .....	P 8
<b>Adédom, une fédération nationale reconnue</b> .....	P 9
Le programme FAIRe .....	P 10
<b>Les combats d'Adédom en 2023</b> .....	P 12
Une fédération de proximité .....	P 16
<b>Une expertise sur les métiers du domicile</b> .....	P 20
Accompagnement de projets .....	P 26
<b>Accompagnement quotidien des adhérents</b> .....	P 28
Remerciement à nos partenaires .....	P 35

# ÉDITO

Décidément, le début de cette décennie 2020 ne nous épargne pas ! Aux crises externes que notre génération avait eu la chance de ne pas avoir connu, comme une pandémie mondiale et une guerre sur le territoire européen avec les conséquences que l'on connaît pour la société en général et nos activités en particulier s'ajoutent les difficultés propres à notre secteur.

Comment ne pas revenir sur le financement de l'avenant 43 qui, pour certaines activités comme les Centres de Santé Infirmiers ou les Accueils de jour, n'est toujours pas financé ! Nous pouvons entendre parfois que les difficultés de certaines associations sont causées par cet avenant. Nous maintenons que cette réforme demeure une grande avancée pour la reconnaissance des professionnels et du secteur, et que si elle a entraîné de grandes difficultés, c'est en raison de la non prise en compte dans son entièreté des surcoûts engendrés par cette dernière. Adédom, a continué en 2023 pour que le financement de ces surcoûts arrivent aux associations. Adédom est notamment chef de fil de la mobilisation pour les CSI dans le cadre d'un collectif avec d'autres organisations représentatives.

En 2023, Adédom a également organisé son tour de France avec la participation de la Gouvernance de la fédération. Ce ne sont pas moins de 12 dates qui ont été programmées dans toutes les régions de France y compris dans les territoires ultra-marins. Être au plus près des adhérents, permettre ce contact direct entre administrateurs nationaux et élus/salariés d'associations sur les territoires, telle est l'ADN de la Fédération Adédom. Ces échanges sont essentiels pour la Fédération afin de pouvoir remonter des exemples concrets aux pouvoirs publics qui sont de plus en plus demandeurs de « preuves » aux constats que nous pouvons porter.

Il aura fallu attendre les dernières heures de 2023 pour que la Fédération signe enfin la convention de modernisation et de professionnalisation du réseau avec la CNSA. Cette convention, qui prend la suite du programme Adessadomicile 2020, est essentiel à la fois pour la Fédération, mais également pour les associations du réseau. Ce nouveau programme permettra, par exemple, d'accompagner les adhérents dans la transition nécessaire en lien avec la réforme des Services d'Aide à Domicile. Le programme FAIRe permettra également, entre autres, un financement de la télégestion, une sensibilisation aux risques Cyber, un accompagnement à l'appropriation du référentiel HAS...

En 2023, l'équipe de la fédération a aussi répondu à 1572 sollicitations des adhérents. Au-delà des réponses aux adhérents, Adédom a participé à de nombreuses réunions, notamment auprès des ministères de la Santé, des solidarités du Travail et de l'Economie afin de défendre les intérêts des adhérents. Les adhérents peuvent désormais suivre l'avancée de ces réunions grâce à la « Lettre politique » diffusée tous les mois à l'ensemble du réseau.

Ce rapport d'activité dresse un panorama de l'activité de la fédération au cours de l'année 2023. Comme vous le verrez, les membres du Conseil d'Administration, du Bureau fédéral, les membres des commissions et l'équipe fédérale ont eu une mobilisation sans faille pour soutenir les associations du réseau et défendre le secteur.

A tous, je vous souhaite une excellente lecture.

**Hugues Vidor**

**Directeur général**

# VUE D'ENSEMBLE DU RESEAU

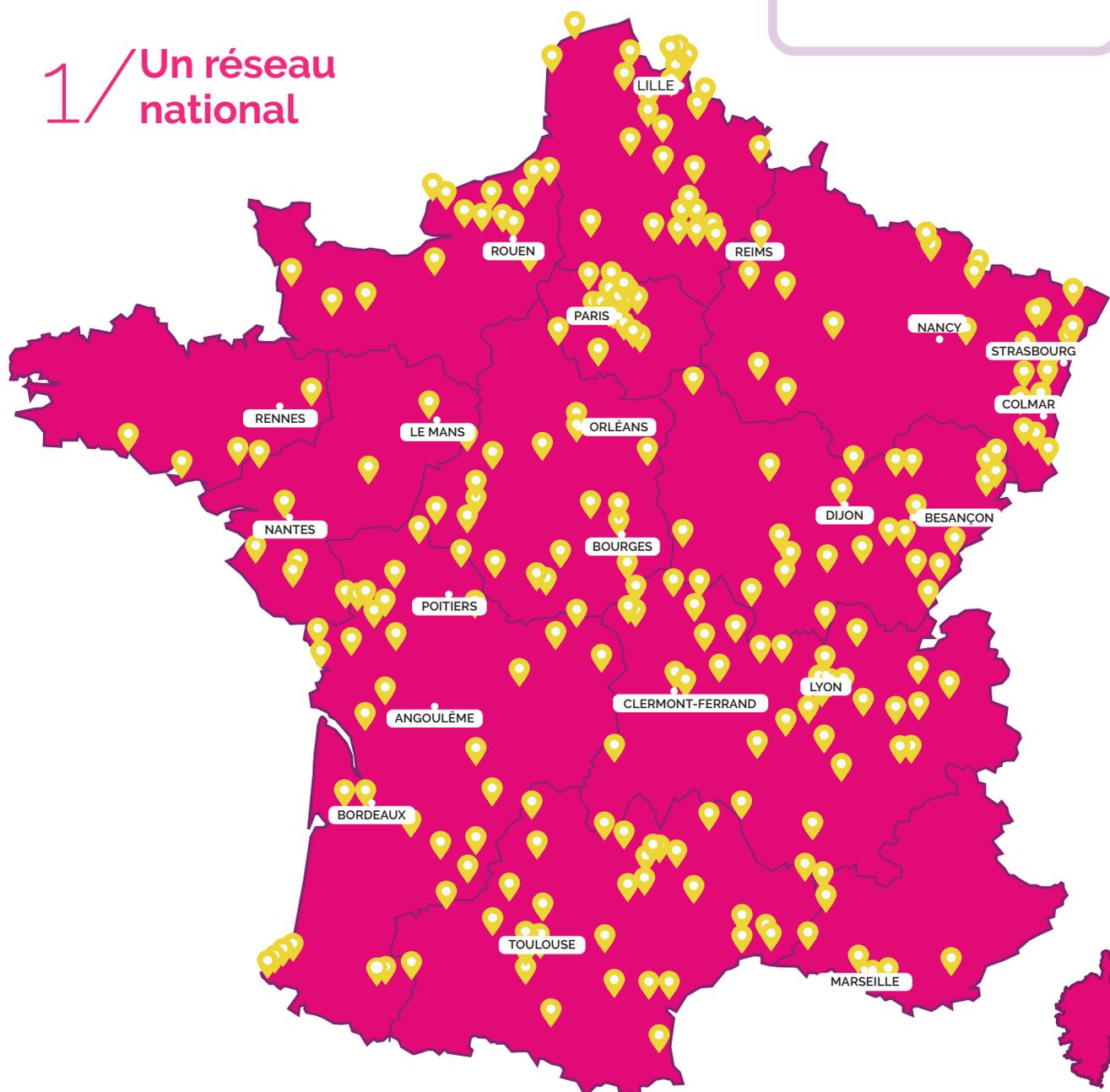
Le réseau Adédوم couvre 12 régions métropolitaines ainsi que les régions ultra-marines.

Les 330 associations et structures gestionnaires à but non lucratif sont présentes dans plus de 90 départements.

Le réseau Adédوم compte plus de **4000 administrateurs bénévoles** investis au sein du Conseil d'administration des associations adhérentes.

## 1/ Un réseau national

4



REUNION



GUADELOUPE



LA MARTINIQUE



MAYOTTE



## 2 / Un réseau en chiffres **624**

La fédération Adédom regroupe services d'aide, d'accompagnement et de soins à domicile répartis en :

**176**  
SAAD PA

(Services d'Aide à Domicile  
Personnes Agées)

**38**

**SAAD familles**  
(Services d'Aide à Domicile  
Familles)

**7**

**Accueils  
de jour**

**57**

**GED**  
(Garde d'Enfant à Domicile)  
**handicap et hors atypique**

**79**

**CSI**  
(Centres de Santé  
Infirmiers)

**16**

**SPASAD**  
(Services Polyvalents d'Aide  
et de Soins à Domicile)

**111**

**SAP**  
(Services  
à la Personne)

5

**169**

**SAAD PH**  
(Services d'Aide à Domicile  
Personnes Handicapées)

**61**

**SSIAD**  
(Services de Soins  
Infirmiers à Domicile)

**8**

**Centres  
pluridisciplinaires  
de santé**

**2**

**Structures  
évaluatrices**



# LES INSTANCES DE LA FÉDÉRATION

## 1 / Conseil d'administration et Bureau fédéral

C'est au cours de l'Assemblée Générale Adédom du 22 juin 2023 que le Conseil d'administration fédéral a été renouvelé pour le tiers de membres sortants. Le Conseil étant ainsi composé de 24 membres, soit 18 membres issus du Collège « bénévoles » et 6 membres du Collège « salariés ». Au 31 décembre 2023, ses membres sont les suivants :

### • Les membres du bureau fédéral :



**Patrick MALPHETTES**  
Président

Président de l'association APAS 82



**Michel POULARD**  
Vice-Président

Président de l'association  
DOMAVENIR SERVICES



**Odile SAUVAGEOT-ALBRECHT**  
Vice-Présidente

Présidente de l'association PROXIMITE SERVICES



**Edwige GUEYNARD**  
Trésorière

Présidente de l'association  
Ains Domicile Services



**Odile LALLEMAND**  
Secrétaire

Administratrice de l'association  
Présence 2000



**Alain LAPEYRE**  
Membre

Président de l'association AID 64



**Christine HAQUETTE**  
Membre

Présidente de l'association 2APA



**Gilles PAILLAT**  
Membre

Administrateur de l'association  
Alliance Sages Adages



**Laurence MEINIER**  
Membre invité

Directrice de l'association  
Centre de soins de nevers & ses environs

### • Les membres du Conseil d'administration :

**Pour le Collège « bénévoles » :** Philippe HANEN, Jean-Paul BUS, Raymond CABERTY, François CAPUTO, Alain LABRE, Didier DESPREZ, Dominique EVRARD, Marc PEDUSSAUD, Geneviève GAUDIN, Edwige GUEYNARD, Christine HAQUETTE, Odile LALLEMAND, Alain LAPEYRE, Patrick MALPHETTES, Gilles PAILLAT, Gérard PERNETTE, Michel POULARD, Odile SAUVAGEOT-ALBRECHT.

**Pour le Collège « salariés » :** Grégory BORNUAT, Pierre BOUDE, Laurence MEINIER, Thierry HEIT, Bruno PALANDRE, Éric VERNIER.

Le Bureau fédéral et le Conseil d'administration sont garants du bon fonctionnement de la fédération en lien direct avec la Direction générale et l'équipe fédérale, avec lesquelles ils entretiennent des relations régulières, notamment au regard de leur représentation dans les différentes instances et auprès des partenaires institutionnels. À ce titre, ils sont les porte-paroles des positions de la fédération dans leur association et dans les territoires et promeuvent les actions engagées pour les adhérents du réseau Adédom.

Les Instances fédérales, que composent le Conseil d'administration et le Bureau, se réunissent de façon régulière tout au long de l'année suivant les élections en Assemblée Générale, pour prendre acte d'éléments de communication, accompagner les adhérents – et prospects – ou statuer sur des décisions relatives à des actions à mener, à l'appui de notes et présentations élaborées par l'équipe fédérale – experts dans leurs domaines. En 2023, les Conseils d'Administration se sont déroulés sur 2 jours afin de laisser plus de temps aux débats.

### Réunions du Conseil d'administration en 2023

Les 1 et 2 février ; les 13 et 14 avril ; les 27 et 28 juin (Congrès) ; les 19 et 20 septembre, les 19 et 20 septembre ainsi que les 6 et 7 décembre.

### Réunions du Bureau fédéral en 2023

Le 10 janvier ; le 16 février ; le 16 mars ; le 6 avril ; le 11 mai ; le 8 juin ; le 21 juin ; le 6 juillet ; le 7 septembre ; le 12 octobre et le 16 novembre

## 2 / Commissions fédérales

Animées conjointement par un administrateur fédéral et un membre de l'équipe Adédom expert dans son domaine, elles sont composées d'une dizaine de personnes issues des associations adhérentes pour échanger sur les dossiers d'actualité qui les concernent, mais aussi apporter leur expertise pour éclairer les administrateurs et autres représentations et répondre aux besoins et aux attentes du réseau en produisant des outils à destination des adhérents.

Ces commissions réunissent des présidents, des directeurs et des responsables de services ou de secteurs :

- Commission Santé, Soins, SPASAD et Accueil de jour
- Commission Technologie et Mutualisation des achats
- Commission Personnes âgées et personnes en situation de handicap
- Commission Enfance et Familles
- Commission Qualité

## 3 / Équipe au 31 décembre 2023

7

**Blanche ADOU-NIANGORAN** - Chargée d'animation des Territoires / **Kennie ANDRIANO** - Comptable / **Ines BOUCHIBI** - Chargée de mission Développement et Communication / **Jennifer GNANGUI** - Responsable Emploi - Formation / **Estelle GRAS** - Conseillère technique Santé et Soins / **Isabelle HERRY** - Responsable du service Activités du Domicile / **Lucie HOTTIN** - Conseillère technique Aide et Accompagnement / **Frédérique PERRIN** - Responsable Qualité / **Yves PIOT** - Responsable du service Fonction Employeur / **Laurent SIMAO** - Responsable du service Administratif et Financier / **Laetitia SAINT-FELIX** - Juriste en droit social / **Monique SUTTER** - Assistante formation dédiée à Adédom Formation / **Cyrille TISSOT** - Juriste droit social / **Pierre Tcherkezian** - Chargé de mission Communication web et réseaux sociaux / **Laëtitia VERDIER** - Secrétaire générale / **Hugues VIDOR** - Directeur général / **David ZEISLER** - Responsable du service Communication et Partenariats

### ÉQUIPE ADÉDOM FORMATION

**Karishma BALLOO** - Assistante formation / **Alexandra MASSON** - Assistante formation / **Christophe TROUSSEU** - Responsable développement de l'OF



# FEUILLE DE ROUTE DU PROJET STRATEGIQUE 2020-2025



8

Le Projet stratégique de la fédération a été adopté en 2019 et sa feuille de route se décline en 4 axes. Chaque année, des actions sont réalisées pour sa mise en œuvre

## 1 / Un comité de pilotage

Pour suivre sa mise en œuvre, un comité de pilotage a été créé, à parité entre administrateurs et salariés de la fédération, sa composition évoluant au fur et à mesure des changements de personne. Il s'est réuni à 8 reprises en 2023. Sa composition : Michel POULARD, Dominique EVRARD, Jean-Michel CLEMENCEAU, Christine HAQUETTE, Laetitia VERDIER, Frédérique PERRIN, David ZEISLER



## 2 / Les travaux menés

Une partie des actions menées s'inscrivent dans la continuité des années précédentes : la dynamique territoriale qui est un axe fort du Projet stratégique, la communication au travers de la lettre d'information politique et le co-marquage des logos des adhérents..

En 2023, les axes forts de ce Projet stratégique travaillés par la fédération ont été en lien avec démarche d'accueil des nouveaux adhérents au sein du réseau a été revue. Ce parcours prévoit une implication accrue des délégués territoriaux afin que le nouvel adhérent soit tout de suite en lien avec l'équipe territoriale au local. Au niveau fédéral, un courrier de bienvenue avec notamment la transmission de la Charte fédérale (elle aussi revue dans le cadre du Projet Stratégique) et une visioconférence d'accueil qui est l'occasion de présenter l'équipe fédérale et les services dont le nouvel adhérent peut bénéficier.

De plus, la réflexion sur la stratégie de conquête se poursuit (axe développement de la fédération) et a été modifiée depuis les premières initiatives en 2022. Une priorisation par région a été faite et en 2023, c'est la région Grand Est qui a ouvert à voie à cette nouvelle stratégie qui vise à allier les forces de l'équipe fédérale et des délégués territoriaux. Dans cette optique un mi-temps dédié à la stratégie de conquête été embauché à la fédération.

## 3 / L'implication du Conseil d'administration

En lien avec des actions du Projet stratégique, le Conseil d'administration fédéral a continué en 2023 la réflexion entamée en 2022 sur le fait associatif.

# ADÉDOM, UNE FÉDÉRATION NATIONALE RECONNUE



# LE PROGRAMME

## FAIRE



Pour permettre à ses adhérents de répondre aux enjeux actuels, la Fédération a engagé avec l'aide de la CNSA une démarche de transformation de son réseau et de ses adhérents.

Un premier programme de modernisation qui s'est déployé sur 2015-2021 a permis de moderniser l'équipement des associations, d'engager des démarches d'amélioration de la qualité, de coordination aide et soins, de professionnaliser les dirigeants pour les aider à mener des projets innovants et à améliorer leur management.

Le programme de modernisation et de professionnalisation CNSA - FAIRE 2023-2026, cohérent avec les valeurs et les principes promus par la charte fédérale, a pour ambition de poursuivre l'effort initié en 2015, en permettant aux SAAD adhérents et à la Fédération Adédom, d'appréhender l'ensemble des évolutions réglementaires qui d'imposent à eux, pour naviguer le plus sereinement possible vers l'avenir. Une des actions du programme CNSA - FAIRE consiste à animer les ateliers territoriaux Adédom sur la réforme Service autonomie à domicile.

10

## 1/ Les Axes

### Axe 1 : Accompagnement à la transformation des SAAD, SSIAD et SPASAD en Services autonomie à domicile

- Soutien à l'adaptation des organisations de travail, Aide à la conduite du changement dans les services, Appui aux opérations de mutualisation/regroupement/création
- Création d'outils
- Organisation d'accompagnement individuel d'associations en situation de fragilité

### Axe 2 : Modernisation du secteur de l'aide à domicile

- Renforcer et pérenniser l'équipement en télégestion mobile
- Accompagner à la mise en place d'une politique de sécurité des SI
- Perfectionner et optimiser les usages numériques des associations
- Décarbonation
- Renforcer l'accompagnement dans le management par la qualité et s'approprier le référentiel HAS comme levier de bientraitance

### Axe 3 : Professionnalisation du secteur de l'aide à domicile

Soutien managérial/management innovant



Découvrez les actions du programme FAIRE !

### Journée nationale réforme Service Autonomie à Domicile (SAD)

Adédom a organisé le 30 mars, à destination des adhérents de la fédération, une journée dédiée à la réforme des services autonomie à domicile.

Cette journée a été l'occasion d'entendre la vision sur cette réforme de la CNSA, représentée par Alexandre Farnault - Directeur adjoint de la direction de l'appui au pilotage de l'offre, et de la DGCS, représentée par Benjamin Voisin - Chef de service des politiques sociales et médico-sociales.

Cette table ronde a également permis d'offrir un éclairage sur les enjeux et les perspectives de cette réforme.

De plus, des ateliers thématiques ont permis aux adhérents d'explorer les options de rapprochement: les futurs défis du SAD «Aide» et du SAD «mixte», et les meilleures pratiques pour engager ce processus. Enfin, un temps en plénière a permis d'avoir une réflexion sur l'accompagnement de la réforme par Adédom.



## 2 / Démarche RSE - Décarbonation

Suite à une réflexion partagée entre le Conseil d'Administration et l'équipe fédérale, Adédom a souhaité s'engager dès 2023 sur le sujet de la responsabilité sociétale et environnementale (RSE), pour cela elle a décidé en 2023, que le sujet du congrès Adédom 2024 serait la RSE.

**Sensibiliser les salariés, les administrateurs et les délégués territoriaux au volet environnemental à travers un escape game**



11

Un premier niveau de sensibilisation sur les enjeux climatiques a été initié à travers l'organisation d'un escape game, le 7 décembre 2023, sur le sujet du changement climatique. Y ont participé les membres du Conseil d'Administration, de l'équipe salariés et des délégués territoriaux d'Adédom soit 44 personnes au total.

Grâce à une approche ludique et collaborative, il s'agissait de prendre conscience du réchauffement/dérèglement climatique et de l'impact des gaz à effet de serre.

Après une appropriation de connaissances scientifiques sur ce sujet en sous-groupes, les mêmes groupes ont été invités à réfléchir à des solutions pour limiter l'empreinte carbone des services à domicile.

### Les propositions des participants pour limiter l'empreinte carbone

**Motricité** : formation à l'écoconduite

**Bâtiment** : définir des pratiques collectives sur l'utilisation de l'eau et de l'énergie

**Numérique** : réduire les fichiers en doublon en utilisant les fichiers partagés, supprimer les mails inutiles

**Déchets** : fin de la vaisselle jetable (lunchbox, gourde)/ réduire la consommation de papier/ fin des essuie-mains

**QVCT** : développer encore davantage les équipes autonomes qui permettent de limiter la fatigue, les arrêts maladie grâce notamment à l'optimisation des déplacements (moins de kilomètres, moins de gaz à effet de serre)

### Perspectives

Après la sensibilisation, Adédom a l'ambition de passer à l'action que ce soit en valorisant ce qui est fait dans le réseau des adhérents au moment du congrès 2024 puis en calculant l'empreinte carbone du siège de la fédération en 2025 et en mettant en place des actions concrètes.

Le Congrès permettra également d'aborder le volet sociétal et économique de la RSE et d'apporter des exemples de démarche.



# LES COMBATS D'ADÉDOM EN 2023

## 1 / Financement du secteur de l'aide à domicile

Adédom a mis l'accent sur la nécessité de répondre rapidement et structurellement aux difficultés économiques d'un certain nombre d'associations d'aide et de soins à domicile et a souhaité des mesures fortes sur le financement et la tarification comme sur un plan métiers.

L'ensemble des fédérations du secteur du domicile, dont Adédom, s'est regroupé pour adresser un courrier d'alerte à la Première Ministre Elisabeth Borne sur la situation économique des structures SAAD. L'objectif est de débloquer **un fonds d'urgence de 400 millions d'euros** pour l'ensemble du secteur. L'absence de financement par certains Conseils départementaux des différents avenants de la Branche, les disparités de mise en place de la dotation qualité, la baisse d'activités ont gravement mis à mal le modèle économique des structures.

Au-delà de **ce fonds d'urgence de 695 millions d'euros mobilisés pour soutenir les établissements et les services d'aide à domicile en 2023**, annoncé en décembre 2023 par Aurore Bergé, Ministre des Solidarités et des Familles, la Fédération Adédom reste mobilisée pour une réforme en profondeur du financement du secteur. Elle pourrait être annoncée dans le prochain PLFSS 2024 cet automne.

Le combat de la Fédération reste **le financement effectif et pérenne** des mesures par les pouvoirs publics nationaux et locaux, véritablement fléché vers les structures.

L'action constante auprès des pouvoirs publics a permis d'obtenir une aide financière de la CNSA aux départements de 261 millions pour les SAAD, dans le cadre de la loi LFSS pour 2023. Parallèlement, l'actualisation périodique en 2022 de la cartographie USB sur la situation du financement des SAAD tarifés et non tarifés par département a permis de faire remonter régulièrement les difficultés auprès de la DGCS et du Cabinet des Ministres.

Le combat de la fédération est désormais son financement effectif et pérenne par les pouvoirs publics nationaux et locaux, véritablement fléché vers les structures. La fédération milite pour une prise en compte réelle et effective de cet impact financier dans la tarification des services d'aide à domicile, sur l'ensemble des territoires, de manière uniforme, pour les salariés, les structures et les bénéficiaires.

## 2 / Politique salariale

Lors de la **Conférence salariale du 22 février 2023**, la DGCS n'a pas indiqué pour la seconde fois d'évolution du taux directeur de la masse salariale de la branche BAD. Les problématiques de financement de l'avenant 43, de recrutement et de décrochage des salaires ont été évoqués, ainsi que la nécessité de sauver l'activité des centres de santé infirmiers.

La Fédération s'est mobilisée auprès de la DGCS pour obtenir le financement de l'avenant n°54 sur la valeur du point. Des démarches d'agrément ont été engagées. Il a été demandé à la DGCS un courrier de confirmation de l'agrément tacite et la publication d'un arrêté au Journal Officiel, afin que les structures puissent le transmettre à leurs financeurs locaux, ce qui a été obtenu.

Les fédérations de la Branche BAD, dont Adédom, ont saisi en juin 2023 le Ministre Jean-Christophe Combe sur la prise en charge de ce financement dans les départements.

Un rendez-vous d'urgence a donc été demandé au Ministre en présence de l'Assemblée des départements de France (ADF) afin d'échanger sur les modalités de financement des services d'aide et de trouver des solutions pour ne pas mettre en péril les structures.

A la suite de la rencontre entre l'USB-Domicile et le Directeur général de la DGCS le 15 septembre 2023, une enquête a été lancée auprès des structures du réseau ADEDOM sur leur situation financière afin de connaître leur éventuel déficit prévisionnel et le risque de détarification. Les résultats consolidés ont été transmis à la DGCS. L'enjeu porte sur la marge

12



de manœuvre dont disposeront les partenaires sociaux dans le cadre de futures négociations de branche auprès des différents financeurs, dans un contexte de pénurie de recrutement et d'inflation.

Lors de la **Conférence sociale du 16 octobre 2023**, en présence de la 1ère Ministre Elisabeth Borne et des ministres de l'économie, de la solidarité et du travail, Hugues Vidor est intervenu notamment pour rappeler la pénurie dans l'emploi dans la branche de l'aide et du soin à domicile, et insister sur la non prise en compte systématique des accords signés (avenants 43, 51, 52 et 54). Il a demandé un engagement de l'Etat sur les politiques sociales à la hauteur de 4 milliards d'euros sur 2 ans.

## 3 / Mobilité

La DGCS a organisé le 17 mai 2023 une restitution de l'enquête sur la mobilité menée auprès des adhérents des fédérations de l'USB-Domicile, dont Adédom. Cette enquête visait à apporter des éléments pour compléter la proposition de loi « Bien vieillir ». Les échanges ont porté essentiellement sur les difficultés de mise en place de flottes de véhicule, la mise à disposition de véhicules sans permis et les modalités de mise en place de mobilités douces.

A la suite de la réunion avec la Ministre Aurore Bergé le 19 décembre 2023, une proposition d'amendement USB, dont est membre Adédom, sur l'article 7 du projet de loi « Bien vieillir » qui prévoit un fonds de 100 millions d'euros sur la mobilité (flotte de véhicules de service, indemnité kilométrique) pour la branche BAD, a été rédigée.

## 4 / Jurisprudence sur les congés payés

Le revirement jurisprudentiel de la Cour de cassation dans ses arrêts du 13 septembre 2023 sur l'acquisition de congés payés pendant l'arrêt maladie, l'extension de la période d'acquisition de congés payés pendant l'AT-MP au-delà d'un an, et sur l'évolution de la prescription du droit à l'indemnité de congé payé, a un impact financier important et crée une situation d'insécurité juridique pour les associations de la branche.

La Cour de cassation écarte l'application des articles L.3141-3 et L.3141-5 du Code du travail.

L'UDES et l'ensemble de ses adhérents dont Adédom, s'est mobilisée en adressant en octobre 2023 un courrier à M. Dussopt, Ministre du travail, sur les conséquences financières qui seraient supportées par les associations. Dans un courrier de l'ensemble des organisations interprofessionnelles et multi-professionnelles, dont l'UDES, à M. Dussopt, elles ont sollicité une loi de validation des situations antérieures, qui pourrait être justifiée par un triple motif impérieux d'intérêt général de nature constitutionnelle, dont la sécurité juridique.

La Cour de cassation a adressé une question prioritaire de constitutionnalité (QPC) au Conseil constitutionnel en fin d'année, qui rendra sa décision au cours du 1er trimestre 2024.

La mobilisation auprès des pouvoirs publics se poursuit, dans l'attente d'une intervention du législateur en 2024, afin de permettre aux employeurs de gérer de manière sécurisée les situations passées et d'anticiper les situations à venir.



# 5 / Accords de branche

## Rémunération des contrats de professionnalisation et d'apprentissage

Les questions d'articulation des nouveaux ECR avec les dispositions conventionnelles relatives à la rémunération des salariés sous contrats de professionnalisation et d'apprentissage subsistaient. Les partenaires sociaux ont alors négocié et conclu **l'avenant n°56 du 17 janvier 2023**. Il précise que ces salariés bénéficient des ECR, comme les autres salariés de la Branche, dès lors qu'ils remplissent les conditions requises. Par ailleurs, il est indiqué que pour ces salariés, les ECR ne sont pas réduits du fait du temps passé en formation, ce temps étant considéré comme du temps de travail effectif.

14

Cet avenant a été agréé en 2023 et est entré en vigueur rétroactivement au 1er octobre 2021.

## Report des congés payés et maladie

La rédaction de l'article 24.1.e) du Titre IV de la convention collective BAD, relatif au report des congés payés en cas de maladie du salarié, a posé des difficultés d'interprétation. Les partenaires sociaux ont alors négocié et conclu **l'avenant n°57 du 24 mai 2023**, qui reformule et précise la rédaction de cet article, en distinguant plus explicitement les deux situations, à savoir selon que l'arrêt maladie a débuté avant ou pendant la période de congés payés initialement fixée.

Cet avenant a été agréé en 2023 et est applicable à compter du 3 août 2023.



## Formation professionnelle : Pro-A

Deux des dispositions de l'avenant n°2 à l'avenant n°39 du 11 mai 2022 agréé, concernant les certifications éligibles à la reconversion ou promotion par l'alternance, ainsi que la durée de la Pro-A, ont fait l'objet d'une exclusion lors de la

procédure d'extension en 2023. Les partenaires sociaux ont alors négocié et conclu **l'avenant n°58 du 19 juin 2023**, afin d'apporter les correctifs nécessaires pour obtenir l'extension complète du texte.

Cet avenant agréé en 2023 n'est pas applicable en 2023, dans l'attente de son extension.

## Egalité professionnelle entre les femmes et les hommes

Les partenaires sociaux de la Branche se sont engagés dans une démarche de promotion de la mixité et de l'égalité professionnelle et de lutte contre toutes les formes de discrimination. **L'avenant n°59 du 7 juillet 2023** prévoit des obligations qui sont adaptées aux structures de moins de 50 salariés ETP : diagnostic égalité préalable, cinq domaines d'actions : embauche, formation, évolution professionnelle, rémunération, ainsi que conditions de travail, conciliation vie professionnelle et vie privée. Des objectifs, engagements et indicateurs sont définis pour chacun de ces domaines d'action.

Cet avenant agréé en 2023 n'est pas applicable en 2023, dans l'attente de son extension.

## Complémentaire santé

Les partenaires sociaux de la Branche, après avoir analysé les résultats du régime et constaté une dégradation du niveau de mutualisation des risques couverts, ont engagé des discussions avec les organismes assureurs pour améliorer les niveaux de garantie et rendre le régime plus attractif pour les salariés et les employeurs, à coût constant (cotisation inchangée). **L'avenant n°60 du 7 juillet 2023** prévoit une amélioration des niveaux de certaines garanties du régime obligatoire et des options Confort et Confort +.

Cet avenant a été agréé en 2023 et entrera en vigueur le 1er janvier 2024.

## Prévoyance

**L'avenant n°55 du 24 octobre 2022**, qui prévoit la hausse du taux global de cotisation à 5,18%, **est entré en vigueur le 1er mai 2023**, à la suite de la constatation de son agrément tacite au Journal Officiel du 20 mai 2023.

## Politique salariale

**L'avenant n°54 du 5 octobre 2022** porte la valeur du point à 5,77 euros rétroactivement **au 1er août 2022**, à la suite de la constatation de son agrément tacite au Journal Officiel du 20 mai 2023.

Dans un contexte de hausse du SMIC en 2023, pour éviter l'immersion des premiers niveaux de la grille de classification et pour tenir compte de l'impact de l'inflation, les partenaires sociaux ont négocié et signé **l'avenant n°61 du 6 octobre 2023**, qui revalorise les trois premiers coefficients de la catégorie Employés degré 1 des filières intervention et

support.

Cet avenant constitue une première étape dans les négociations relatives à la politique salariale. Aucun coefficient de salaire n'est désormais en deçà du SMIC au 1er janvier 2024.

En amont, les partenaires sociaux de la Branche ont engagé un travail de recensement des différentes pistes d'évolution du texte conventionnel en matière de politique salariale au-delà de l'augmentation de la valeur du point.

Cet avenant a été agréé en 2023 et entrera en vigueur le 1er janvier 2024.

## Congés de courte durée et autres congés

L'avenant n°62 du 8 décembre 2023 relatif aux congés de courte durée et autres congés, a pour objectif de mettre à jour les dispositions conventionnelles par rapport à la loi et d'y intégrer quelques évolutions permettant aux salariés de la Branche une meilleure articulation entre vie professionnelle et vie personnelle.

Cet avenant n'est pas applicable en 2023, dans l'attente de son agrément et de son extension.

## 6 / Financement des CSI

Après une forte mobilisation de la fédération auprès du Gouvernement, dans la presse puis dans le cadre d'une pétition, Adédom et les trois autres fédérations représentatives des Centres de santé Infirmiers (CSI) – ADMR, C3SI et UNA – ont obtenu en février 2023 une nouvelle aide d'urgence de 11 millions d'euros.

Si ce financement – qui n'est parfois parvenu dans les structures qu'à la fin de l'année 2023 – a constitué une avancée majeure quant au devenir des CSI, aucune mesure pérenne n'a été mise en place pour assurer la pérennité de l'activité des structures. Et cela, malgré les derniers chiffres de l'Assurance Maladie qui montrent que le nombre de CSI passe de 502 en 2021 à 467 en 2022, soit une diminution historique depuis la création de la plateforme ATIH, malgré différentes annonces et promesses du Gouvernement et malgré les conclusions du rapport de l'Inspection Générale des Affaires Sociales (IGAS), enfin rendu public en septembre 2023 grâce à la détermination de la Fédération, qui confirme – s'il en était encore besoin – l'importance des CSI dans l'offre de soins infirmiers de proximité, leur bonne intégration dans l'écosystème local d'acteurs sanitaires et médico-sociaux et leur forte volonté de contribuer au développement de la prévention.

C'est la raison pour laquelle, tout au long de l'année 2023, la Fédération a poursuivi sa réflexion autour de la pérennité économique des Centres de Santé Infirmiers, notamment en organisant de nombreuses rencontres avec les fédérations partenaires.

La forte mobilisation de la Fédération sur ce sujet, qui n'a jamais faibli depuis plus de deux, se poursuit encore en 2024 afin d'obtenir non seulement une nouvelle aide d'urgence, mais surtout des réponses aux problématiques structurelles

rencontrées par les centres.

## 7 / Financement des SSIAD

Tout au long de l'année 2022, la Fédération a participé activement à la construction de la réforme du financement des services délivrant des prestations de soins au domicile des personnes âgées, en situation de handicap, ou atteintes de pathologies ou affections chroniques.

Les nouvelles règles de tarification et les nouvelles modalités de financement ont été définies par plusieurs décrets en Conseil d'Etat publiés au cours de l'année 2023.

L'impact positif attendu de cette réforme risque néanmoins d'être compromis en raison d'une campagne de réclamation d'indus, menée fin 2023 par les CPAM auprès des SSIAD, au titre du petit matériel médical issu de la liste des prestations et petit matériel médical.

C'est pourquoi Adédom ainsi que l'ensemble des fédérations concernées ont saisi la Direction Générale de la Cohésion Sociale (DGCS) et la Caisse Nationale d'Assurance Maladie (CNAM) afin de clarifier ces pratiques.

Malgré plusieurs relances, le sujet n'est à ce jour par réglé et vient percuter un nouveau sujet de préoccupation des SSIAD : le remplissage de la plateforme SIDOBA, dont les modalités de saisie s'avèrent très lourdes et chronophages

## 8 / Financement des SAAD Familles

La fédération s'est fortement mobilisée en 2023 concernant le financement des Saad Familles. En effet, ces derniers sont mis en difficulté du fait de la non-évolution des tarifs plafonds AVS-TISF. En lien avec les autres fédérations de la Branche, la fédération a mené une étude de coût (démontrant les insuffisances) et l'a présentée à la CNAF et au cabinet du ministre en charge de la Famille, Jean-Christophe COMBE.

La mobilisation s'est poursuivie après la publication de la Convention d'objectifs et de moyens Etat-CNAF (2023-2027) qui prévoit une baisse de 10 millions € pour les Saad Familles dans le cadre du FNAS. La fédération s'est mobilisée et des échanges ont eu lieu avec les services de la CNAF fin septembre. De plus, les 4 fédérations de la Branche ont demandé et obtenu un rendez-vous avec la Présidente et le Directeur de la CNAF (21 décembre 2023) pour échanger les difficultés rencontrées. Si in fine les tarifs plafonds ont évolué en 2024, cela reste toujours insuffisant. La fédération restera donc mobilisée en 2024.



# LE TOUR DE FRANCE DES TERRITOIRES

L'édition 2023 du Tour de France des Territoires s'est déroulée du lundi 02 octobre au jeudi 30 novembre. Durant deux mois, la gouvernance, la direction et l'équipe fédérale se sont déplacées à la rencontre des territoires avec pour ambition :

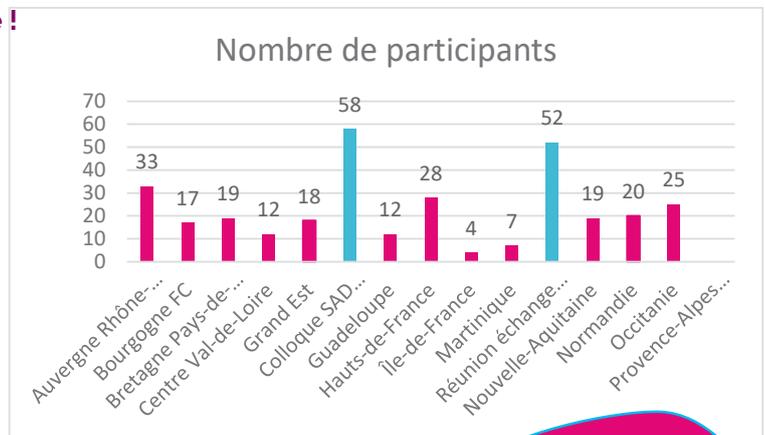
- De mettre en avant **les visions et perspectives d'intérêt général de la fédération**
- Que la **Gouvernance et l'équipe** fédérale aillent à la rencontre **des structures et du terrain**
- De consolider **la dynamique du réseau** et **l'implication des bénévoles** au sein des structures et de la vie fédérale

Le thème principal de ce tour de France en lien avec les adhérents était le programme CNSA-FAIRE et l'attractivité des métiers.

Les 12 premières rencontres du Tour de France des territoires ont été marquantes tant par les échanges que par les thématiques abordées. Ces rencontres ont été aussi l'occasion de rencontrer nos partenaires sur les territoires et d'amorcer les actions qui seront mises en œuvre en 2023 dans chaque territoire. Ainsi, France Travail (anciennement Pôle Emploi) avec qui la fédération a signé une convention de partenariat lors de l'Assemblée Générale du 22 juin 2023, était présente pour chaque réunion avec l'OPCO Uniformation.

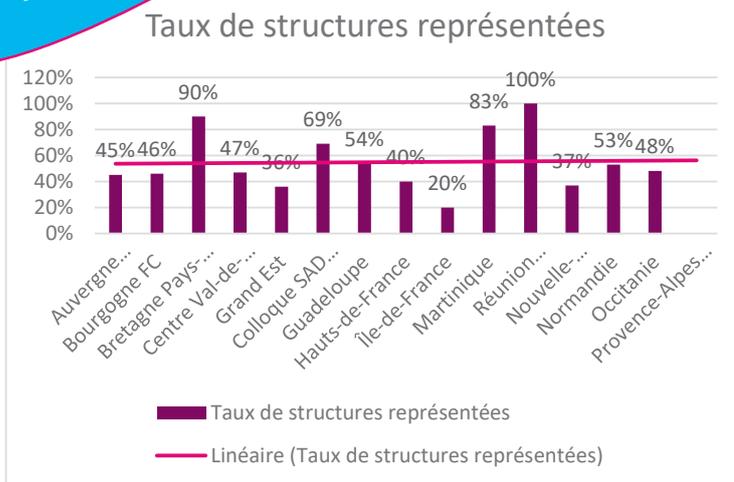
16

## Le Tour de France en quelques chiffres !



55% des associations représentées en moyenne

23 participants En moyenne



# Tour de France des territoires 2023



## Des sujets forts au cœur de l'actualité et des actions !

Les rencontres du Tour de France ont porté sur divers sujets en lien avec les objectifs de l'événement. Lors de chaque rencontre, France Travail (anciennement Pôle Emploi) et Uniformation sont intervenus sur la thématique « recrutement et attractivité » ainsi que pour présenter les axes de la convention cadre 2023-2026. Les rencontres ont également permis de discuter du congrès Adédom Pau 2024, en mettant en avant l'implication du territoire Nouvelle-Aquitaine et de consacrer un temps libre aux échanges entre directeurs et bénévoles nommé « café des territoires ».



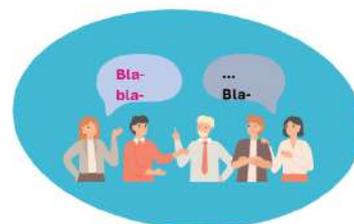
[Programme FAIRe  
CNSA 2023/2026]



[Congrès Adédom Pau 2024]



[Convention Adédom-  
France]



[Le Café des territoires]  
Temps d'échange libre

## Focus sur le déplacement dans les Drom Com

17

Présence des représentants fédéraux, Patrick Malphettes et Laëtitia Verdier en Martinique et Guadeloupe à l'occasion du Tour de France des territoires 2023 du 02 au 07 octobre. La co-construction du programme avec les Délégués territoriaux Martinique et Guadeloupe a permis de mener plusieurs temps d'échanges :

- **Des réunions territoriales avec les adhérents et prospects** sur les actualités territoriales et nationales, du partenariat avec France Travail (anciennement Pôle Emploi), présentation du programme CNSA-FAIRe 2023-2026
- **Une deuxième édition de temps d'échange sur la mise en œuvre des Services autonomie à domicile.** Ces événements ont favorisé la diffusion d'informations et d'échanges avec les adhérents, les non-adhérents et les pouvoirs publics (Collectivité territoriale de la Martinique, CD de la Guadeloupe et ARS de Martinique et Guadeloupe) sur l'avancement de la réforme. Ces événements ont également été l'occasion de remonter les problématiques des services sur le territoire et de faire des propositions.
- **Des rencontres avec les représentants des Collectivités et partenaires** pour échanger sur les difficultés rencontrées par nos services et accroître la reconnaissance de l'utilité d'Adédom.

### Martinique



### Guadeloupe



## Bilan du Tour de France des territoires

Nous avons collecté 132 évaluations sur 327 participants (intervenants, adhérents et non adhérents), dont les informations ont été principalement recueillies immédiatement après la fin des journées. La note globale des évaluations est de 4,17, sur 5, ce qui peut être considéré comme très bon.

Nous avons eu plaisir à échanger avec le réseau, et ces moments n'auraient pas été possibles sans l'implication des Délégués territoriaux et des équipes territoriales dans leur organisation !



# UNE FÉDÉRATION DE PROXIMITÉ



## LA VIE TERRITORIALE

« La diversité des territoires est la richesse du réseau »

### La vie du réseau

3 ans après la mise en place de la nouvelle organisation territoriale, la dynamique s'est bien développée et les territoires sont maintenant en place.

Cette année encore, la vie du réseau a été marquée par des mobilisations, des rencontres territoriales, l'accompagnement des Délégués territoriaux dans leur mission, le développement du réseau et un Tour de France des Territoires.

Au sein du réseau Adédom, il y a :

- **1 Vice Présidente en charge des Territoires**

- **13 délégués territoriaux Adédom**

- **4 délégués adjoints territoriaux Adédom**

Accompagnés au sein des équipes territoriales de **47 délégués départementaux + 17 délégués activités**

La vie en réseau est aussi marquée par des arrivées et des départs. Raymond Caberty, Délégué territorial Guadeloupe et Julien Ghys, Délégué territorial Bourgogne-Franche-Comté, ont mis fin à leur mandat.

Quatre nouveaux délégués territoriaux et délégués territoriaux adjoints ont rejoint l'aventure en 2023 : Emmanuella Saint-Clair et Franck Foy (Adédom Guadeloupe), Isabelle Bobe (Adédom Nouvelle-Aquitaine), Marc Pédussaud (Adédom Occitanie).

## Les actions des territoires

### Actions de représentation – les délégations territoriales

Les délégués territoriaux assurent le pilotage et l'animation des équipes territoriales, ainsi que l'élaboration du projet du territoire en lien avec leur équipe territoriale et les adhérents de leur territoire. Ils sont également garants de la bonne mise en œuvre de ces actions.

Les délégués territoriaux et leur équipe territoriale, dont la composition peut varier pour s'adapter aux réalités territoriales, ont aussi une mission de représentation auprès des partenaires et des financeurs (Collectivités territoriales, institutions, Conseil régional, ARS, CAF, CPAM, des représentants institutionnels de la Branche de l'aide à domicile, de l'UDES ...).

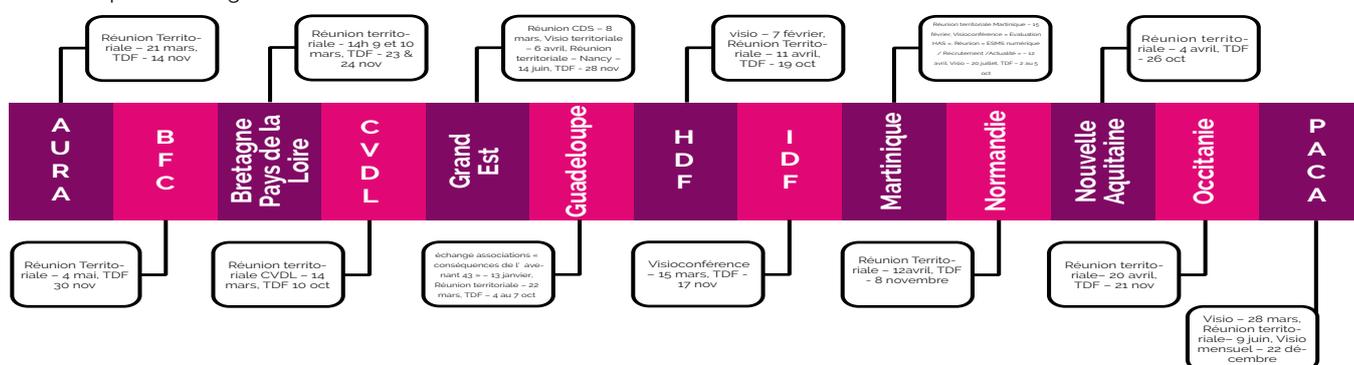
Dans le cadre de la réforme des services autonomie à domicile, des instances de concertation départementales intégrant les fédérations du domicile dont Adédom ont été mises en place. Ces instances de coopération animées et pilotées conjointement par l'ARS et les CD réuniraient les représentants du secteur du domicile, les CPAM et la CARSAT pour réaliser une cartographie de l'offre existante sur le territoire. Des instances régionales seraient mises en place en parallèle, auxquelles seraient intégrés les Délégués territoriaux Adédom.

**Cette action s'inscrit dans la nouvelle dynamique des territoires et positionne les Délégués départementaux en première ligne d'une réforme appelée à transformer l'offre de services domiciliaire.**

### Les réunions territoriales

**36** rencontres territoriales ont été organisées au cours de l'année 2023. Ces réunions ont été soit organisées en collaboration avec les Délégués territoriaux soit par ces derniers. Les visioconférences et réunions du premier semestre ont eu lieu entre les mois de janvier et juin pour le premier semestre puis entre octobre et décembre pour le second semestre. Cette dynamique suit un rythme choisi après expérimentation afin de permettre de réunir les adhérents deux fois par an.

Enfin, en plus de ces rencontres rythmées, des initiatives pour favoriser les échanges d'informations et menées des actions locales initiés par les Délégués territoriaux ont lieu.



## Au programme de ces rencontres

**Des actualités du secteur :** Réforme des services autonomie à domicile, programme CNSA-FAIRe 2023-2026, campagne 2023 inspection du travail, attractivité des métiers, temps d'échange et ateliers (partage entre Directeurs-Responsables / administrateurs), appel à projets, ESMS numérique, PPL bien vieillir, CNR bien vieillir, actualités SAAD Famille, accord national des CDS, Evaluation HAS, Congrès Adédom Pau 2024 ...

**Des Groupes de travail et des temps d'échanges thématiques :** Evaluation HAS, Programme ESMS numérique, Recrutement et connaissance du secteur par les acteurs de France Travail ...

**Rencontres et échanges avec des partenaires nationaux et territoriaux :** ARS sur la réforme des SAD, Udes Bretagne-Pays de la Loire sur les projets, France Travail national et territorial sur le recrutement et l'attractivité des métiers, Uniformation sur les dispositifs de recrutement et les aides, les GRADeS et collectif SI sur les services et l'accompagnement ...

## Interview des Délégués territoriaux

### Quelle est votre motivation pour vous engager dans la vie du réseau et devenir Délégué territorial ?

#### Matthieu Rouzée, Délégué territorial Normandie

« Être relais entre les structures de mon territoire et le réseau ADEDOM. Apporter mon expertise individuelle et collective avec les autres acteurs de mon territoire. Sensibiliser l'équipe fédérale sur les enjeux du territoire et être facilitant pour les collègues dans les relations avec la fédération. Participer aux actions, ateliers ou commissions qui font vivre et avancer la réflexion et les projets innovants. Représenter auprès des instances administratives et politiques les intérêts des structures Adédom et de la fédération sur le territoire et les départements en coordination avec les délégués départementaux. »

#### Marie-Laure Pavageau, Déléguée territoriale Pays de la Loire

« Ma motivation pour l'engagement dans la vie du réseau c'est toujours la mise en avant et la valorisation du métier de l'aide à domicile que je connais depuis plus de 30 ans. J'ai toujours œuvré pour l'évolution du secteur et mon appartenance à la fédération ADEDOM participe à cet objectif de reconnaissance du métier. Lorsque j'ai accepté de devenir déléguée territoriale, c'était pour remplacer Jean-Luc Frinault avec Elise Gougeon ma collègue de Bretagne avec qui j'ai beaucoup de plaisir à travailler. Ce binôme me rassurait, car remplacer Jean-Luc qui assumait ce rôle avec une grande compétence n'était pas une chose facile. J'ai accepté aussi, car cela venait conforter mon envie de continuer à être le porte-parole des aides à domicile sur notre territoire. »

### Quels événements majeurs ont marqué l'année 2023 pour votre délégation et votre territoire ?

#### Matthieu Rouzée, Délégué territorial Normandie

« Une équipe Adédom enfin complète avec des délégués sur chaque département couvert et un délégué SSIAD. Un travail collectif de 7 associations Adédom du territoire suite à un appel à projet obtenu sur le Domicile renforcé. 3 nouveaux adhérents sur la région. Une participation plus importante des adhérents lors des rencontres « Tour de France ». »



#### Marie-Laure Pavageau, Déléguée territoriale Pays de la Loire

« Nous avons organisé des journées régionales avec les adhérents qui je pense ont pris du plaisir à prendre du temps pour eux pour échanger ensemble sur les actualités nationales et leurs difficultés du quotidien. Nous avons pu mesurer ce besoin des directeurs à se retrouver et se ressourcer. Ces temps sont donc toujours organisés dans la convivialité, c'est pour cela que nous tenons à ce que ces journées se fassent sur deux jours pour prendre du temps ensemble. »

Nous avons aussi entendu la souffrance des directeurs dans l'exercice de leur fonction au quotidien, nous avons donc avec Adédom Formation mis en œuvre une analyse de pratique pour les directeurs du territoire en 2023. Cela a été une grande satisfaction pour les participants qui ont pu repartir avec des outils qui je l'espère les ont aidés dans leur pratique professionnelle. »

### Que peut-on souhaiter pour votre Délégation territoriale pour l'année 2024 ?

#### Matthieu Rouzée, Délégué territorial (Adédom Normandie)

« Poursuivre la dynamique positive depuis 2 ou 3 réunions de la délégation avec un effectif plus important. Accueillir notre 1er SSIAD comme nouvel adhérent en 2024. Pouvoir mieux accompagner d'éventuels petits services (Proxim Services Rouen) qui nous quittent (difficultés financières) avec une boîte à outils facilitant la procédure de reprise. »

#### Marie-Laure Pavageau, Déléguée territoriale (Adédom Pays de la Loire)

« Toujours plein de convivialité ! Et une meilleure reconnaissance de notre réseau sur le territoire avec toujours pour objectif de défendre le métier de l'aide à domicile dans les instances départementales et régionales auprès de nos partenaires et financeurs. »

# ADÉDOM : UNE EXPERTISE SUR LES METIERS DU DOMICILE

La fédération s'est réorganisée au cours de l'année 2023 pour réunir les pôles soins-santé, aide-accompagnement-famille et qualité en un seul service : le service activités du domicile.

Le service s'est mobilisé sur toutes les spécificités des adhérents : le domicile, la santé, le soin, l'aide et l'accompagnement, les familles, les accueils de jour et les plateformes de répit avec pour objectif la défense des services, la qualité de vie des personnes accompagnées et le soutien aux professionnels.

Quelques sujets ont mobilisé l'ensemble des expertises du service.



20

## 1/ LA REFORME DES SERVICES AUTONOMIE A DOMICILE

Cette réforme est un fait marquant de 2023.

Engagée en 2022, elle a concrétisé une mutation importante de l'aide et du soin à domicile, vers un accompagnement coordonné et renforcé sur la prévention, le soutien aux aidants, la lutte contre l'isolement et le repérage des fragilités. Le décret du 13 juillet 2023 a fixé les nouveaux contours de cette transformation.

Outre sa participation aux groupes de travail organisés par la DGCS, le service activités du domicile a réalisé de nombreuses réunions tout au long de l'année (Journée des directeurs, visios, interventions en délégations territoriales, ...) et des documents supports, qui se concrétisent dans une boîte à outils SAD, pour faciliter l'adaptation du réseau à cette réforme. La visio du 30 août 2023 sur les enjeux du décret a été suivie par plus d'une centaine d'adhérents !

La mobilisation et le soutien aux structures continueront au cours des prochaines années.

## 2/ PROPOSITION DE LOI « BIEN VIEILLIR »

Tout au long de l'année, la Fédération a suivi de près les travaux parlementaires de la proposition de loi (PPL) portant mesures pour bâtir la société de bien vieillir en France dite « PPL Bien vieillir ».

Déposée le 15 décembre 2022, le texte de la PPL Bien vieillir, pour lequel la procédure accélérée a été engagée, a tout d'abord été examiné en avril 2023 par la commission des affaires sociales de l'Assemblée nationale, avant d'être débattu quelques jours plus tard en séance publique jusqu'à l'article 7, puis adopté le 23 novembre 2023 en première lecture après une suspension de plusieurs mois.

L'occasion pour Adedom de porter des argumentaires communs avec les autres fédérations de la branche d'aide à domicile (BAD), notamment pour exprimer sa volonté de sécuriser juridiquement la réforme des services autonomie à domicile.

Les amendements déposés ont également fait l'objet de discussions lors des réunions des commissions fédérales afin d'enrichir les actions portées par la Fédération.

## 3/ DE NOMBREUSES SOLLICITATIONS DES ADHERENTS

Le service Activités du domicile s'attache, au quotidien, à soutenir et à accompagner les adhérents du réseau dans leurs interrogations autour de leurs activités. Cet appui prend diverses formes et se traduit notamment par les réponses apportées à leurs sollicitations, la rédaction de notes, la veille réglementaire et juridique communiquée par le biais de la Newsletter ou encore la création de nombreux supports d'information, outils et modèles intégrés et régulièrement mis à jour dans le Centre de ressources fédéral.

<b>Centres de santé, SSIAD, SPASAD et Accueils de jour</b>	<b>Financement de l'activité</b> (Accord national, réforme de la tarification des SSIAD, facturation des actes à la NGAP, subvention Teulade) <b>Gestion des locaux</b> (DASRI, défibrillateur automatisé externe, accessibilité) <b>Qualité, sécurité, continuité des soins</b> <b>Coordination des soins</b> (partenariat, protocoles de coopération, CPTS) <b>Conditions d'exercice</b> (diplômes, limites de compétences, ordres professionnels,...) <b>Financement de l'avenant 43</b> <b>Responsabilité des professionnels et des structures de soins</b> <b>Covid-19</b> <b>Réforme des services autonomie à domicile</b> <b>Développement des centres de santé</b> <b>Numérique en santé</b>
<b>SAAD PA/PH, SAP</b>	<b>Régime juridique</b> (autorisation, agrément, déclaration) <b>Tarification</b> (tarif plancher, taux annuel d'évolution des prix, tarif CNAV...) <b>Financement de l'activité</b> (CPOM, Fonds d'urgence, dotation qualité, avenant 43...) <b>Conditions d'exercice</b> (limites de compétences, diplômes, antécédents judiciaires, vaccination...) <b>Impacts de la Covid-19</b> <b>Crédit d'impôt</b> <b>Suspension/interruption des prestations</b> <b>Réforme des services autonomie à domicile</b>
<b>SAAD Familles</b>	<b>Financement / Tarification prévue par la Caisse des allocations familiales (CAF)</b> <b>Régime d'autorisation des Saad familles</b> <b>Limite de compétences des intervenants (TISF et AES).</b> <b>Confidentialité des informations recueillies par les TISF</b> <b>Faisant fonction TISF</b>
<b>Qualité</b>	<b>Evaluation HAS</b> : calendrier, mise en œuvre, retroplanning, les outils fédéraux, les critères impératifs <b>Certification</b> <b>Renouvellement des outils de la loi 2002-2</b>

Plusieurs enquêtes et questionnaires ont été diffusés au réseau afin d'obtenir des retours du terrain et défendre les intérêts de nos adhérents : enquête sur le glissement de tâches à domicile, enquête flash « Avenir et équilibre économique des CSI », enquête subvention Teulade ou encore enquête sur la mise en place du tarif plancher.

Le service assure également une veille sur les appels à projets ou à manifestation d'intérêt et soutient les adhérents du réseau dans l'élaboration ou le suivi de leurs projets ainsi que le développement d'une activité nouvelle.

L'accompagnement du réseau prend aussi la forme de visites au sein des structures. Ainsi, la Fédération a participé à une visite de terrain de la Caisse nationale des allocations familiales (CNAF) auprès de l'une de nos associations adhérentes à Orléans, A domicile 45, et a accompagné le centre de santé du Prieuré Saint-Thomas, à Epernon, lors de sa rencontre avec le député Guillaume Kasbarian.

En tant qu'adhérente du réseau UNIOPSS, la fédération est en outre représentée par le service activités du domicile au sein des différentes commissions



# DES COMMISSIONS FEDERALES ACTIVES, ENRICHIES PAR L'ACTUALITE

Le service pilote plusieurs commissions. Elles sont composées d'administrateurs, d'au moins un professionnel fédéral et de directeurs ou de cadres de structures. Elles contribuent à définir les positions stratégiques d'Adédom.

## La commission Soins, Santé, SPASAD et Accueils de jour

En 2023, la Commission s'est réunie à 5 reprises autour de sujets divers tels que :

- La réforme des services autonomie à domicile,
- La réforme de la tarification des SSIAD,
- La mise en œuvre d'un plan d'actions pour les centres de santé infirmiers (CSI),
- Les limites de compétence,
- Les outils de pilotage,
- Les difficultés de recrutement,
- Les relations avec les ordres professionnels (infirmier et médecin),
- Les plateformes de mise en relation avec un professionnel de santé libéral,
- Ou encore l'installation d'aides-soignantes en exercice indépendant, etc...

## La commission qualité

La commission s'est mobilisée sur

- L'évaluation HAS et la boîte à outils associée,
- La gestion des risques en matière de qualité,
- La création de guides méthodologiques...

Elle a mené des réflexions autour des organismes évaluateurs, des logiciels qualité.

Son objectif est d'être au plus près des besoins des adhérents.

## La commission SAAD personnes âgées - personnes en situation de handicap

La commission s'est réunie 4 fois en 2023 et les sujets abordés sont :

- Proposition de loi « Bien vieillir »,
- Tarification et financement des services,
- Conventionnement CARSAT / Plans OSCAR,
- Réforme des services autonomie à domicile,
- Équipes autonomes et responsables,
- Évaluation des ESSMS,
- Glissements de tâches.

## La commission enfance et famille

En 2023, des discussions riches ont éclairé des sujets clés tels que le logiciel Adonis, les modalités de financement CNAF, et la réforme du diplôme d'état de TISF.

L'objectif était d'optimiser l'utilisation d'Adonis, de comprendre les mécanismes financiers CNAF, et d'évaluer l'impact de la réforme sur les professionnels.

## La commission Personnes en situation de handicap

Elle s'est réunie quatre fois en 2023 et les sujets abordés sont :

- Proposition de loi « Bien vieillir »
- Tarification et financement des services
- Conventionnement CARSAT / Plans OSCAR
- Réforme des services autonomie à domicile
- Équipes autonomes et responsables
- Évaluation des ESSMS
- Glissements de tâches

22

## L'interview d'un référent de commission

Pour mieux comprendre le travail des commissions, Alain Lapeyre, Délégué Territorial adjoint Nouvelle Aquitaine, Président de l'AID64, et administrateur partage son expérience de Référent de la Commission Enfance Familles. Son parcours, débuté en 1973 comme éducateur spécialisé, est engagé dans la protection de l'enfance et l'accompagnement parental.

**Quel le rôle spécifique de la Commission au sein d'Adédom ?** Au cœur de la fédération Adédom, la Commission Enfance-Familles est bien plus qu'une instance de partage d'expériences. Elle incarne un espace où la connaissance ne reste pas confinée, mais est partagée avec l'ensemble du réseau.

**Quelles contributions ont été apportées à la définition des positions stratégiques d'Adédom ?** La commission a permis de forger des arguments lors de rencontres avec des organismes tels que la CNAF ou la DGCS. Des sujets comme les 1000 premiers jours, le droit au répit pour les parents, les prises en charge financières, et les formations du personnel ont été au cœur des discussions.

**Comment envisagez-vous les perspectives et projets de la Commission ?** Pour l'avenir, les attentes sont claires : approfondir la contribution à la définition des politiques liées aux services d'aide et d'accompagnement à domicile (SAAD) familles. Dans cette perspective, le projet de création d'un répertoire national des activités des SAAD familles revêt une importance particulière. En effet, cette initiative est conçue non seulement pour faciliter la mutualisation des données, favorisant ainsi l'échange au sein du réseau, mais également pour constituer une ressource dans le cadre des efforts de plaidoyer de la fédération.

## UNE FORTE PARTICIPATION DU SERVICE DANS CHAQUE REUNION TERRITORIALE,

Le service activité du domicile est intervenu dans les 12 réunions des délégations territoriales afin d'échanger sur les actualités nationales, de présenter l'évolution de la réforme des services autonomie à domicile ou encore le nouveau référentiel d'évaluation de la qualité des ESMS de l'HAS.

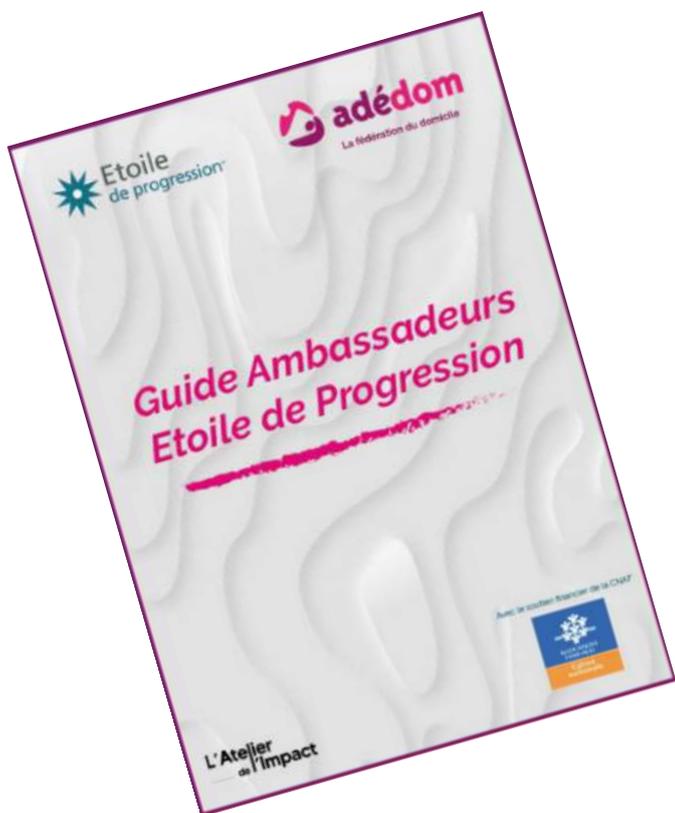
## LES ACTIONS PAR ACTIVITÉS

### SAAD Familles

**La refonte du Cahier des charges des SAAD familles :** Adédôm a activement participé aux travaux de la direction générale de la cohésion sociale (DGCS) sur le futur cahier des charges des SAAD familles. La publication du décret est attendue pour l'été 2024.

### La poursuite du Programme Ambassadeurs de l'étoile de progression des familles

En 2023, avec le soutien de la CNAF, Adédôm a poursuivi le déploiement du programme Ambassadeurs de l'Etoile de Progression des familles. Le programme a été conçu pour faciliter l'implémentation de l'Etoile de progression, à travers la formation de référents "ambassadeurs" au sein de chaque structure participante. Ces ambassadeurs jouent un rôle clé dans l'adoption de l'Étoile au sein de leurs structures, en assurant le soutien et la motivation de leurs collègues. Ils constituent une communauté qui se réunit tous les 3 mois afin d'échanger sur les avancées au sein de chaque structure et de solliciter des réponses aux problématiques rencontrées.



## Zoom sur l'étoile de progression des familles

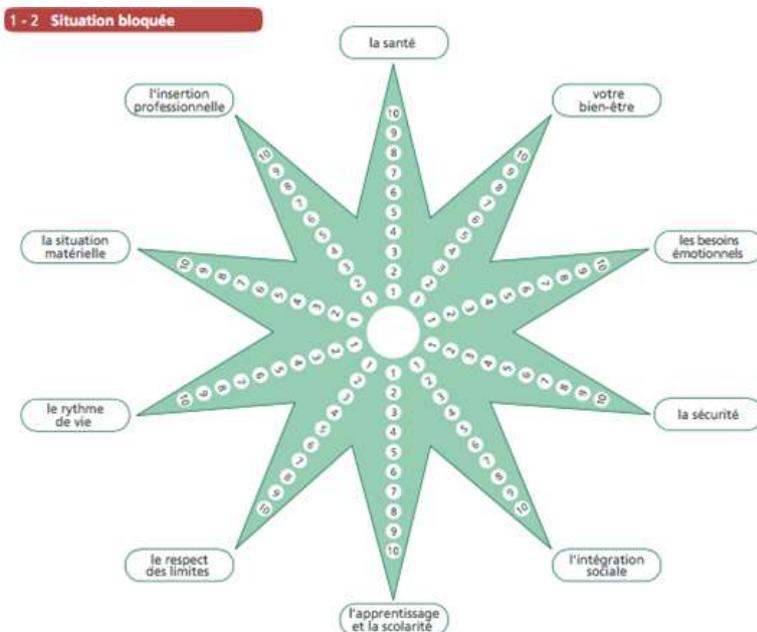
L'utilisation de l'Étoile de Progression présente plusieurs avantages pour les structures participant au programme. Elle permet une meilleure évaluation des besoins et du bien-être des personnes aidées, favorisant des interventions plus ciblées et personnalisées. Pour les familles, cela signifie un soutien plus adapté, qui contribue efficacement au maintien de l'autonomie et des liens sociaux de leurs proches. En outre, l'outil offre une base solide pour le travail de plaidoyer de la fédération, en démontrant l'impact positif de nos actions auprès des partenaires et des financeurs.

## Guide Ambassadeurs

En parallèle des premières sessions de formation visant à équiper les ambassadeurs des compétences nécessaires pour promouvoir efficacement l'utilisation de l'Étoile de Progression, **un guide pratique a été développé**. Ce guide offre un aperçu détaillé de l'outil et donne des clés et ressources précieuses pour les ambassadeurs dans leur rôle de soutien auprès de leurs équipes.

### Perspectives

Les prochaines étapes incluent l'élargissement des sessions de formation pour les ambassadeurs et la poursuite des rencontres au sein de la communauté des premiers ambassadeurs, leurs collègues. Ils constituent une communauté qui se réunit tous les 3 mois afin d'échanger sur les avancées au sein de chaque structure et de solliciter des réponses aux problématiques rencontrées.



## Les intervenants ont la parole :

« Elle permet une vraie collaboration avec la famille. De poser les actions à mener avec la famille à son propre rythme. De montrer concrètement à la famille sa progression ou ses difficultés et d'en dialoguer »

« En tant que professionnelles, cet outil permet d'identifier, évaluer, axer, prioriser les objectifs avec les personnes accompagnées. Cet outil représente un projet concret « contractuel » qui leur permet d'être acteurs ».

« L'étoile a permis d'aborder certains sujets tels que le budget dont les familles ne souhaitaient pas parler avant »

« L'étoile a fait prendre conscience aux familles de leur difficultés mais aussi leurs atouts »

24

## 4 / SAAD PA-PH / SAP

### Négociations sur le taux annuel d'évolution des prix des SAAD non habilités à l'aide sociale

En octobre 2023, la Fédération a participé à la réunion annuelle de la Direction générale de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des fraudes (DGCCRF), en charge de décider du taux annuel encadrant l'évolution des tarifs des SAAD non habilités à l'aide sociale.

Dans le but de limiter le reste à charge des personnes accompagnées, la fédération et les fédérations de la BAD se sont positionnées, face à une inflation de 3-3,5%, pour une augmentation du taux entre 4 et 5%.

Tout en rappelant que le taux d'évolution n'était pas conçu pour pallier les difficultés du secteur ou financer les structures, la DGCCRF a réaffirmé son objectif de protéger les consommateurs. Ainsi, par un arrêté du 26 décembre 2023, le taux d'évolution annuel maximum des prix des prestations des SAAD non habilités à l'aide sociale a été fixé à 5,95% pour l'exercice 2024.

### Participation aux travaux de réflexion de la CNAV sur l'évolution des modalités de tarification des heures d'aide humaine à domicile des plans d'aide OSCAR

Du fait des remontées de certaines Carsat sur les difficultés rencontrées avec les SAAD sur la question de la tarification des heures d'aide humaine à domicile, la Fédération a été invitée à contribuer aux travaux de réflexion de la CNAV sur une éventuelle évolution des modalités de tarification.

La CNAV a ainsi présenté aux fédérations nationales, à la fin de l'été, le bilan de l'état des lieux des pratiques tarifaires des SAAD. Ce qui a mis en évidence que plus de la moitié des services facturaient aux personnes accompagnées un tarif supérieur au montant plafond de 25,60€, malgré l'interdiction d'appliquer un reste à charge.

C'est pourquoi, le conseil d'administration de la Cnav a décidé en octobre de lancer une expérimentation nationale de deux ans visant à mettre en place sur l'ensemble du territoire un tarif horaire national de référence pour les heures d'aide à domicile des plans d'aide OSCAR, permettant ainsi de facturer un reste à charge aux personnes accompagnées.

La fédération restera mobilisée sur le sujet tout au long de l'année 2024.

La Fédération s'est également mobilisée sur la modification du **cahier des charges des Services à la personne et services mandataires**, initiée par le ministère des finances qui a fait l'objet d'un décret le 24 novembre 2023

## 5 / Qualité

Après s'être mobilisé sur le référentiel HAS et la mise en œuvre d'autoévaluation, il a fallu exécuter un stand-by du fait des reports des évaluations au 1er juillet 2025 pour les SAAD, SAAD Famille, SSIAD, SPASAD ainsi que précisé dans le décret sur les services Autonomie. Gageons que 2024 sera l'année de la reprise des autoévaluations (voir aussi les actions du programme Faire CNSA)

Boîte à outils évaluation: Afin de soutenir les adhérents dans leur démarche d'évaluation de la qualité, il a été créé de nombreux outils qui pourront aussi servir pour la transformation en SAD : (Guide méthodologique projet de service focus SAD, par exemple). Des documents complémentaires (fiches techniques, trames, ...) permettant de rénover les outils de la loi 2002-2 sont également disponibles dans le CRF

Participation aux groupes de travail de modification de la norme NF 311 X50-056 (pour les services à domicile) : L'objectif est de coller au plus près du référentiel pour solliciter auprès de la DGCS et de l'HAS une évaluation allégée pour les services certifiés. La fin des travaux est estimée à juin 2024.

Les annexes de la nouvelle norme seront de précieux outils pour piloter une démarche qualité, et constitueront un cadre de référence permettant une meilleure appropriation de la démarche qualité par les référents qualité.

## 6 / Soins / Santé

25

### Suivi et participation aux travaux sur le numérique en santé

#### - Lancement de la « Taskforce paramédicaux » et « suivi de la Taskforce Médecine de ville »

En janvier 2023, la Délégation ministérielle du numérique en santé (DNS) a lancé les travaux de la Taskforce paramédicaux, dans laquelle ont été intégrés les centres de santé infirmiers. A l'instar de la Taskforce Médecine de ville, dans le cadre de laquelle les centres de santé polyvalents (CSP) ont obtenu le financement par l'Etat, au moyen du dispositif « SONS », d'une mise à jour de leur logiciel de gestion de cabinet compatible Ségur, les centres de santé infirmiers pourront, d'ici 2024-2025, prétendre au même dispositif. Ces travaux, auxquels a participé le service Activités du domicile tout au long de l'année 2023, ont eu pour but de définir les usages numériques prioritaires à généraliser chez les professionnels paramédicaux (diffusion des documents clés par le biais d'une messagerie sécurisée de santé et du DMP, consultation fluide et sécurisée par les professionnels de santé de l'information médicale obtenue par voie numérique, intégration des services socles dans les usages numériques des patients et des professionnels de santé (Identité nationale de santé, Pro Santé Connect, Application Carte vitale, MSSanté, Ordonnance numérique).

En mai 2023, une « visio du lundi » a été proposée aux adhérents afin de les tenir informés de l'avancée des travaux de la Taskforce, qui se poursuivront sur l'année 2024.

S'agissant de la Taskforce Médecine de ville, le service Activités du domicile s'est attaché à assurer le suivi de la livraison de la prestation Ségur (montée de version logicielle) auprès des gestionnaires de CSP par leurs éditeurs, nécessitant parfois d'interpeller la Caisse nationale de l'Assurance maladie (CNAM) et la DNS. En parallèle, les membres de cette taskforce ont continué à se réunir à la fois pour dresser le bilan du déploiement des exigences Ségur définies dans la Vague 1 et élaborer un ensemble d'exigences complémentaires qui seront mises en œuvre au cours de l'année 2024, dans la Vague 2.

#### - La « Cellule Ethique du numérique » :

Les travaux menés dans le cadre de la cellule Ethique du numérique en santé s'est poursuivis au cours de l'année 2023.



# ACCOMPAGNEMENT DE PROJETS

POUR LA **9ÈME ANNÉE CONSÉCUTIVE**, LA  
FONDATION **JM BRUNEAU** SOUTIEN LES  
INITIATIVES DES **ADHÉRENTS ADÉDOM**



26

La Fondation JM Bruneau agit dans le champ des solidarités et de l'action sociale. En étroite collaboration avec les programmes de la Fondation de France, elle intervient selon des axes variés tels que l'aide aux personnes âgées et handicapées, l'insertion et l'emploi, le logement, mais aussi l'enfance et la santé des jeunes.

En 2023, pour la 9ème année consécutive, la **Fondation JM Bruneau** soutient les adhérents de la Fédération Adédodom en soutenant les projets émergents qui répondent aux besoins actuels des personnes vulnérables.

La Fondation JM Bruneau souhaite à nouveau soutenir particulièrement les associations engagées dans des projets innovants d'organisation des équipes notamment les organisations en équipes autonomes et responsables. De plus, les associations qui ont été soutenues en 2022 sur ce sujet, ont pu soumettre un dossier en 2023.

Pour 2023, ce sont à nouveau 100 000 € qui ont été mobilisés pour l'ensemble des adhérents Adédodom.

## 1 / Suivi du Fonds JM Bruneau en 2023

Cette année, les structures ont eu la possibilité de déposer leur dossier tout au long de l'année, jusqu'au 31 octobre. Le comité Bruneau s'est réuni 4 fois en 2023 pour examiner les demandes de financement : 30 janvier, 18 avril, 25 septembre et 9 novembre

Des critères de sélection établis en amont permettent au Comité Bruneau de statuer de manière équitable sur les dossiers. Après avoir été validés en comité, les dossiers sont soumis à la Fondation JM Bruneau pour un avis consultatif.

La Fédération est à la disposition des associations pour les renseigner sur les critères, le processus de sélection et les ap-

## 2 / Montant des subventions et thèmes des projets

En 2023, 24 projets ont été soumis, parmi lesquels 20 ont obtenu un financement. La moitié de ces projets soutenus portait sur la transformation en équipes autonomes et responsables, ou visaient à poursuivre cette transformation. Ce soutien représente une dotation de 127 000 € en faveur des associations, avec un déblocage de 27 000 € pour les soutenir toutes.

Le montant moyen de la subvention accordée par projet est de 6 350 €.

Conformément à l'attention particulière accordée aux projets de transformation en équipes autonomes, la grille des subventions est différente.

\*\* Projets hors équipes autonomes et responsables



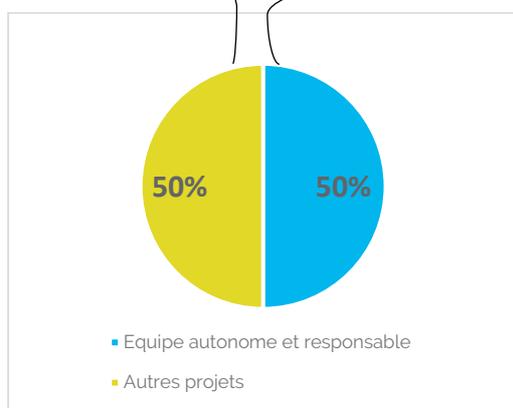
\* Projets équipes autonomes et responsables

## Grille des subventions en 2023

	Projets de transformation en équipes autonomes	Autres projets
Projets avec co-financement	Subvention dans la limite de 50% du coût total du projet et à hauteur de <b>10 000 € maximum</b>	Subvention dans la limite de 50% du coût total du projet et à hauteur de <b>7000 € maximum</b>
Projets sans co-financement	Subvention dans la limite de 50% du coût total du projet et à hauteur de <b>7 000 € maximum</b>	Subvention dans la limite de 50% du coût total du projet et à hauteur de <b>5000 € maximum</b>

- 4 Projets d'innovation technologique et services
- 6 Projets de prévention et maintien de l'autonomie

Les thèmes



- 4 Projets de transformation équipes autonomes
- 6 Poursuite de la transformation en équipes autonomes

### Les sujets des projets autres que les équipes autonomes

- Maintien du lien et de l'autonomie chez nos doyens à domicile
- Mise en place d'ateliers collectifs avec casques de réalité virtuelle
- Transport de Personnes à mobilité réduite
- Prévenir les risques de malnutrition en lien avec les pathologies chroniques et l'iatrogénie médicamenteuse pour les personnes fragiles et vulnérables qui vivent à domicile.
- Mise en place d'une démarche qualité continue formalisée par un logiciel
- Aide à l'insertion et à la mobilité des aides à domicile "les petites reines à vélo avec assistance électrique
- Les ateliers loisirs d'ASEF
- Médiation ludique et novatrice avec une TOVERTAFLE 2 seniors » (table magique)
- L'air numérique, on communique !
- Séjour - Répét Jeunes Aidants 82

27

## 3 / Analyse des projets soutenus



### Publics

- Personnes âgées ;
- Personnes en situation de handicap ;
- *Salariés intervenants auprès des personnes accompagnées*
- Proches aidants ;



### Thématiques

- Favoriser le lien social
- Préserver l'autonomie des PA/PH
- Proches aidants ;
- Equipes autonomes et responsables
- Améliorer la qualité de l'accompagnement proposé



### Zone géographique

- Grand Est : 2
- Centre-Val-de Loire : 2
- Nouvelle-Aquitaine : 4
- Normandie : 1
- Occitanie : 2
- Ile-de-France : 1
- Hauts-de-France : 2
- Auvergne-Rhône-Alpes : 2

# UN ACCOMPAGNEMENT QUOTIDIEN DES ADHÉRENTS

## JOURNÉE DES DIRECTRICES ET DIRECTEURS

Le Mercredi 29 mars 2023, Adédom a organisé la Journée des Directrices, Directeurs & Responsables de Services

28

Cette journée visait spécialement à enrichir les participants dans leur rôle de manager. Dans cette optique le programme de la journée a alterné des séances plénières et des ateliers. Ainsi, une table ronde sur les nouvelles organisations managériales a mis en lumière l'importance des équipes autonomes et responsables.

Une autre séance en plénière s'est concentrée sur le thème des ESMS Numérique et Numérique en santé, en présence de l'Agence Numérique en Santé (ANS) soulignant pourquoi il est crucial de s'inscrire dans ce dispositif, et permettant un débat sur cette nouvelle orientation.



L'après-midi a été consacrée aux échanges entre pairs et à des ateliers. Ces ateliers ont couvert divers sujets, notamment la gestion de la mobilité des équipes, les projets innovants pour les Saad Familles, les opportunités de financement pour les CSI, ainsi que le recrutement et la fidélisation des salariés. Un atelier spécifique a également abordé les changements organisationnels suite à la mise en œuvre de l'Avenant 43.

Enfin, une séance plénière très attendue a eu lieu, avec une intervention de Christian Lanta, coach de rugby, qui a évoqué avec les adhérents des sujets liés à la résilience en faisant un parallèle entre les difficultés que peu rencontrer un coach pour mener une équipe à la victoire et celles d'un dirigeant d'association d'aide, d'accompagnement ou de soins à domicile dans la gestion de ses salariés.



# GESTION - PAIE

Les questions des associations, en 2023, ont porté essentiellement **sur l'inflation et les différentes augmentations du SMIC et de la valeur du point** mais également sur les questions d'ordre général :

- La paie, la fiscalité et la comptabilité.
- La modulation
- Les outils de gestion

**Quelques exemples de cas traités :**

## MODULATION :

Que faire lorsque qu'un salarié en modulation à temps plein est temps partiel thérapeutique ?

## PREVOYANCE :

Comment se passe l'indemnisation de la partie prévoyance dans le cas d'un salarié n'ayant pas 6 mois d'ancienneté dans la structure et moins de 150 h de travail sur le dernier trimestre ?

## ACTIVITE PARTIELLE :

Les salariés vulnérables peuvent-ils toujours être placés en activité partielle ?  
Au niveau des calculs des congés payés, le chômage partiel diminue l'acquisition des congés à venir ?  
L'activité partielle suspend-elle l'acquisition de l'ancienneté ?

## TAXE SUR LES TRANSPORTS OU TAXE MOBILITES :

Sommes-nous assujettis à la taxe transport ?

## EXONERATION :

Le prestataire paie nous indique ne pas avoir la possibilité de cumuler les exonérations service à la personne et CUI CAE.  
Je m'interroge sur le paramétrage réglementaire le plus inté-

ressant pour le service, pouvez-vous m'indiquer ce qui serait le plus adapté ?

## DELAIS DE CARENCE :

Lorsqu'un salarié est en arrêt de travail, nous faisons le maintien de salaire en jours ouvrables avec 3 jours de carence. Devons-nous faire en jours ouvrables ou ouvrés ? Sur les jours travaillés seulement ?

## FORFAIT JOUR :

Est-il possible de conclure un forfait jour avec un salarié en CDD ? Est-il possible de conclure un forfait jour à temps partiel ?

## MENSUALISATION :

Est-il possible de faire des contrats mensualisés dans la convention collective de la branche aide à domicile pour les salariés ayant des horaires fixes ?  
Si cela est possible comment doit-on payer un mois (exemple février) ayant 30 jours ou moins ?

## CONGES PAYES :

Un salarié peut-il acquérir des congés payés pendant un arrêt maladie ?

## SIRET :

Quelle est la démarche pour obtenir des SIRET distincts ?

## CREDIT D'IMPOT :

Comment se passe l'avance en crédit d'impôt dans nos associations mandataires ?



# JURIDIQUE

30

L'ère post épidémie laisse place à un quotidien très marqué par les contraintes économiques.

La pression de l'inflation et de l'évolution du SMIC sur toute l'année 2023, a entraîné une évolution forte de la masse salariale sous l'effet d'avenants conventionnels dont les agréments tacites n'ont pas permis un financement à la hauteur des enjeux. Il s'en est suivi des questions sur l'application de ces hausses salariales, notamment de leurs rétroactivités.

Les modifications du contrats de travail pour raison économique ou les procédures de licenciement sur ce motif ont également émaillé l'activité du service.

En parallèle, le titre III de la CCN BAD continue d'apporter des questions sur la classification des emplois, en abordant des situations souvent plus complexes vis-à-vis de faisant-fonctions, de diplômés et des conséquences d'obtention, ... Surtout, les entretiens d'évaluations devant être réalisés au 1er octobre 2023, et dont les grilles avaient été refondues en 2022, soulèvent des interrogations avec l'introduction de la notion de compétences clefs et non clefs, n'emportant pas le même ratio de validation pour le passage à l'échelon 3.

Dans ce cadre particulier, 7 journées de formations ont été animées par le service en 2023 sur la présentation des principes de classifications et de rémunérations, ainsi que sur les éléments conventionnels de l'évaluation.

Le droit associatif, s'il n'est pas prépondérant quantitativement, est présent notamment sur des questions techniques fiscales, ou sur des problématiques de gouvernance. Élément du projet stratégique et volonté de la Fédération de soutenir le fait associatif, le service a aussi développé et animé deux journées de formations « être administrateur d'une association dans l'aide et le soin à domicile ».

La campagne nationale d'inspection du travail pour 2023 qui avait identifié notre Branche comme occupant particulièrement des salariés à temps partiels, emplois par ailleurs très féminisés, a provoqué des questionnements particuliers, sur l'appréhension des temps de déplacements, les temps d'inter-vacations, les interruptions, les dépassements des heures complémentaires, la modulation et la valorisation des heures complémentaires,...

Le réseau a été fortement accompagné en terme d'information par visio, dans la news-letters et dans les DT intervenants utilement dans la période. Les remontées de terrain font état de pratiques plutôt vertueuses, malgré les tensions RH que peuvent connaître nos associations. Une étude qualitative de ces contrôles devaient être réalisée en décembre 2023. A l'heure où nous écrivons ces lignes, elle nous est promis pour la fin du mois de mars.

Le service a également présenté 4 visios ayant pour thématique, « la prime d'assiduité, un bon moyen d'appréhender l'absentéisme ? », « L'organisation des élections professionnelles, les prémices d'un dialogue social constructif », « l'AFEST un outil clef en main pour assurer son recrutement », « Les déplacements dans la BAD » et « la campagne d'inspection du travail 2023 sur le temps partiel » ont accompagné le réseau.

Diverses évolutions jurisprudentielles ont émaillées l'année 2023, mais elles ont été occultées par les 5 arrêts rendus le même jours, marquant le revirement de jurisprudence de la

Chambre sociale de la Cour de cassation du 13 septembre 2023. Estimé autour de 1,5 milliard d'euros, l'ensemble des fédérations organisations employeurs à travers l'UDES, et aussi les organisations interprofessionnelles se concertent et travaillent à proposer au gouvernement, les outils juridiques afin de réduire les effets de cette interprétation des règles européennes.

A signaler également la participation du pôle dans le travail opéré par Baluchon France autour de la pérennisation dans la loi du dispositif de relai encore en cours de discussion parlementaire. Même si le texte débattu n'est pas, selon nous à la hauteur de l'évolution du régime dérogatoire que nous souhaitons, la pérennisation du dispositif si important pour les aidants demeure un objectif majeur.

La Commission des Affaires sociales de l'UDES ou encore la participation aux travaux du comité de suivi de la charte Laïcité de la CNAF permettent également au pôle d'enrichir son accompagnement auprès du réseau.

Au-delà des thématiques évoquées précédemment, le Pôle juridique est régulièrement sollicité sur des problématiques récurrentes et assez réparties. Parmi celles-ci :

- **les relations individuelles de travail** : procédure disciplinaire, prise en charge des temps de déplacement (temps de trajet, attribution de véhicules de service...), état de santé (temps partiel thérapeutique, inaptitude, congés payés et arrêt de travail pour maladie...), fin de contrat (licenciement, rupture de la période d'essai, fin du CDD, retraite), recrutement (autorisation de travail pour les salariés étrangers, remplacement de salariés absents), organisation du temps de travail (modulation, plannings d'intervention, jours de repos, astreinte), rémunération (valeur du point, prime de partage de la valeur ajoutée), maternité et paternité (congé, autorisation d'absence, allaitement...),

- **les relations collectives de travail** : les élections professionnelles, le rôle et les attributions des différentes institutions représentatives du personnel, le règlement intérieur, attribution et utilisation des heures de délégation

- **le service mandataire (particulier employeur)** : recrutement, la rémunération le droit disciplinaire, le décès et l'hospitalisation du particulier employeur, les obligations en matière de médecine du travail,

- **le droit des associations** : les statuts et le règlement intérieur, la publicité, la fiscalité.



# EMPLOI / FORMATION

## 1 / Colloque Grand Est

Le colloque Grand-Est qui s'est tenu le 28 novembre 2023, dont le thème était « **Recrutement et tensions RH dans le secteur de l'aide à domicile** » rassemblait le Conseil Régional, Uniformation, France travail, un CFA ainsi qu'une structure qui témoignait de ses actions.



Dans un contexte de tensions RH particulièrement accrus dans cette région, les échanges ont permis d'évoquer les possibilités qui s'offrent aux structures en matière d'emploi et de formations, afin de répondre au maintien d'une prise en charge de qualité.

## 2 / Côté Branche

La branche de l'aide, de l'accompagnement et du soin à domicile au travers de sa Commission Paritaire Nationale Emploi Formation Professionnelle (CPNEFP) travaille également sur une stratégie de recrutement durable en concevant des outils destinés aux associations.

2023 voit se poursuivre la réalisation de modules en situation de travail, deux modules sont déjà disponibles et financés par la branche, tandis que deux autres sont en cours de finalisation afin d'intégrer et de sécuriser au mieux les parcours de nouveaux salariés. La branche a pour ambition de soutenir l'entreprise apprenante dans la mise en place de démarches de montée en compétences innovantes.

ADEDOM, qui, par ailleurs, représente la Branche à la commission alternance d'UNIFORMATION, a été particulièrement attentive, au sein de la CPNEFP au développement du recours à l'alternance, par un accompagnement renforcé des alternants et la promotion des actions de formation en faveur des tuteurs et des maîtres d'apprentissage. A ce titre, elle met en place des heures d'accompagnement renforcé pour les alternants en contrat de professionnalisation, quelle que soit la certification préparée.

La CPNEFP travaille actuellement sur la création d'une cartographie d'outils et de dispositifs emploi-formation tel que les fiches métiers, dépliant sur les idées reçues, les kits destinés au réseau dont la finalité est de centraliser les ressources et répondre aux enjeux des associations. Il s'agit de mettre à disposition de tous une offre de service d'envergure branche.

En lien avec Uniformation, la Branche développe des process innovants pour attirer sur nos métiers. Ainsi, 2023 a vu, la réalisation d'une vidéo publicitaire pour mettre en avant nos métiers et la mise à disposition de casques virtuelles proposant des interventions à domiciles virtuelles et interactives lors d'événements, de salon ou encore de rencontre. Vous pouvez demander, via votre CPRE, à bénéficier de ces casques lors d'un événement porte-ouverte par exemple.



# ADEDOM - FRANCE TRAVAIL

L'année 2023 a été marquée par la signature d'une convention triennale Adedom, Pôle Emploi devenu France travail. Cette convention permet de créer une proximité entre les agences locales de France Travail et chaque associations afin de fluidifier les échanges pour tenter de palier aux tensions RH avec des interlocuteurs identifiés. Cet engagement partenarial permet de renforcer la connaissance sectorielle de nos métiers en s'appuyant sur des préconisations concertées par métiers, secteur et territoire pour mieux adapter les réponses aux contextes de chaque structure. Il s'agit également de répondre aux enjeux futurs liés à l'amorce du virage domiciliaire, mis en tension par les problèmes liés à l'attractivité des métiers. Ces enjeux trouvent à s'exprimer aux travers des mutations à venir : les équipes autonomes, l'évolution des métiers liée à la réforme des services autonomes, l'évolution des fonctions autour des métiers interventions à domicile et du soins.

Les travaux se poursuivront en 2023, autour de cette coopération, avec l'objectif de généraliser les outils développés et de les proposer aux structures de la Branche.

## Les 4 axes de la convention :



32

- ADEDOM décline la convention nationale signée avec France Travail sous forme d'engagements territoriaux visant l'insertion dans l'emploi des demandeurs. A l'échelle du territoire, des structures ont ainsi été mises en relation étroite avec les agences locales en développant une stratégie adaptée aux besoins des associations et aux situations des demandeurs d'emplois.

- La promotion des métiers du secteur ont donnés lieu à plusieurs initiatives telles que les « vis ma vie » qui permettent aux conseillers France Travail de cerner les besoins du métier d'auxiliaire de vie sociale afin de mieux les présenter aux futurs candidats.

- La convention permet d'identifier les structures du réseau afin de déterminer leurs besoins et les accompagner activement dans un objectif de recrutement durable, coconstruit avec les acteurs locaux de l'emploi.

- Répondre aux besoins des associations en terme de salariés et donc de compétences d'aujourd'hui et de demain en

s'appuyant sur les offres de et adaptation professionnelle, toutes voies confondues (alternances, POEI, AFPR...).

Dans le cadre du tour de France, France travail a été invité à chaque étape afin de s'engager à un niveau territorial.



Tour de France guadeloupéen

Les problématiques emploi, formation des structures évoquées lors du tour de France ont fait apparaître quatre étapes essentielles: le besoin d'attirer, de recruter, d'intégrer et de fidéliser. Cela constitue la clé d'un recrutement réussi.

# FORMATION

Crises après crises, de la crise sanitaire majeure, en passant par une pénurie endémique de personnel au sein des structures médico-sociales jusqu'à la crise climatique et ses conséquences sur l'accompagnement des personnes fragiles, la formation se révèle être l'un des leviers prioritaires pour pouvoir faire face.

En effet, ces crises mettent en exergue la nécessité de travailler davantage sur le contenu des actions de formation, de le rendre plus interactif, plus immersif. Il s'agit de pouvoir rendre le contenu plus « marquant » pour les stagiaires afin que leur expérience formation puisse s'ancrer de façon plus importante en eux. De nombreuses études tendent à montrer que plus l'immersion et l'interaction avec un sujet donné sont importantes, plus le taux de rétention s'accroît. C'est pourquoi nous essayons de transformer l'ensemble de notre contenu à l'aune de ces éléments.

La formation professionnelle continue d'apparaître encore davantage comme un enjeu stratégique pour les individus, les structures et les territoires. Elle constitue même un facteur essentiel d'innovation, de croissance, de progrès social et de protection pour notre réseau.

Cette tendance réinterroge aussi bien le mode d'élaboration des contenus que les modalités pédagogiques d'apprentissage. Un learning-game en constante évolution permettant une interactivité plus grande, plus ludique tout en intégrant de nouveaux modules. Des séquences en e-learning plus courtes et plus impactantes conçues pour être les plus efficaces possibles. Des modalités de formation en présentiel revues à l'aune d'une plus grande interactivité avec les stagiaires. Avec comme ligne directrice de toujours proposer une pédagogie pertinente.

Cette année fut aussi l'occasion de mettre en place une campagne nationale de formation sur la future réforme structurante que seront les futurs services autonomie à domicile à destination des directions des structures. En effet, près de 10 sessions de formation ont été délivrées sur tout le territoire et dans les DOM en partenariat avec la Fédération et notre OPCO de branche UNIFORMATION. Il s'agit d'un effort conséquent d'accompagnement de plus de 40 000 euros.

En somme et pour conclure, l'année 2023 fut avant tout une année placée sous le signe de l'adaptabilité et de l'agilité.



# COMMUNICATION

## Nouvelle équipe

Le service communication et partenariat s'est largement renouvelé en 2023. En effet, deux nouveaux collaborateurs sont venus enrichir le service avec, pour chacun, des attributions spécifiques :

Inès Bouchibi - Chargée de mission Développement et Communication

Inès est plus particulièrement en charge de l'organisation des événements de la fédération, comme par exemples les délégations territoriales ou le Congrès. Par ailleurs, elle met en œuvre la stratégie de conquête élaborée dans le cadre du Projet stratégique.

Pierre Tcherkezian - Chargé de mission communication Web et Réseaux Sociaux

Pierre est chargé de l'animation des réseaux sociaux de la fédération et est en soutien dans la création des outils de communication de la fédération mais également des associations adhérentes.

L'équipe reste animée par David Zeisler, responsable du service.

34



## Les réseaux sociaux en 2023 Quelques chiffres

**X (twitter) @FedeAdedom**

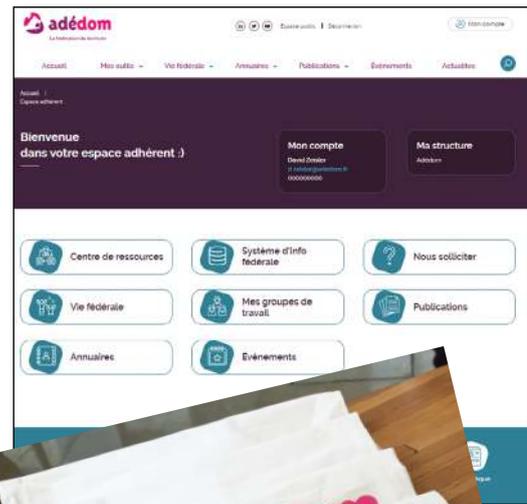
247 tweets - 18765 visites du profil -  
3496 abonnés

**Youtube Fédération Adédom**

76 vidéos - 4200 vues

**Linkedin Adédom**

2866 visites - 1492 abonnés



## Communication à l'attention des adhérents en 2023

**Newsletter**

24 envois

**Les lettres d'info politiques d'Adédom  
(mensuelle)**

11 envois

## L'accompagnement des adhérents

Le pôle Communication continue d'apporter son soutien et son aide aux associations du réseau.

Il propose un accompagnement en communication stratégique et opérationnelle. Depuis la crise sanitaire liée au Covid-19, les échanges se font principalement via visioconférence, mais peuvent également avoir lieu en présentiel pour répondre à des besoins particuliers.

# REMERCIEMENTS AUX PARTENAIRES



AG2R LA MONDIALE



Harmonie  
mutuelle  
GROUPE vyv  
AVANÇONS collectif



dôme



France  
Travail





La fédération du domicile

**AEDOM fédération nationale**

40 rue Gabriel Crié - 92240 Malakoff

Tél. : 01 40 84 68 68 - [contact@adedom.fr](mailto:contact@adedom.fr)

[www.adedom.fr](http://www.adedom.fr) - X (twitter) : @FedeAdedom